

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 17 novembre 2022

Direction Actions Sociales - N° 05.07.2022.194

Objet : Convention de mise à disposition d'une partie des locaux de la Maison AMBROISE à l'Œuvre Normande des Mères (ONM) – Approbation

**Date de la convocation : 09 novembre 2022**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre de votants : 25**

**PRESENTS :**

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice, Mme HAMIDOU Hawa, M. ARBI Rachid, Mme COLOMBOTTI Monique, MM. HOUNKPATI Jean-David, SARR Yaya, Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, DABO Infali, Mme HOULIER Valérie, MM. LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, Mme BALEM Sandrine, M. BOURREAU Marc, Mmes LEFEBVRE Laëtitia, LERICHE Evelyne.

**POUVOIRS :**

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à Mme HAMIDOU Hawa.  
Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à Mme HOULIER Valérie.  
M. KIVATA Guy a donné pouvoir à M. TARSIA Rosario.  
Mme PALMENTIER Corine a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

**ABSENTS :**

M. DEM Ibrahim.  
Mme DENOS Clélia.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEBALLEUR**

**RAPPORTEUR : Fabienne TELLIEZ**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
- Le projet de requalification de l'ensemble immobilier (ancien cabinet médical) mené par la Ville dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain et achevé le 20 janvier 2022.
- Les réunions de travail et de concertation durant lesquelles les besoins des futurs utilisateurs ont été exprimés.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Convention de mise à disposition d'une partie des locaux de la Maison Ambroise à l'Oeuvre Normande des Mères (OMN) Approbation

**Date de transmission de l'acte :** 21/11/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/11/2022

**Numéro de l'acte :** 05-07-2022-194 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20221117-05-07-2022-194-DE

**Date de décision :** 17/11/2022

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

- Le souhait de la Municipalité de favoriser l'accueil des associations communales dans une structure dédiée à leurs activités,
- Le projet de convention ci-joint encadrant les modalités de cette mise à disposition.

**CONSIDERANT :**

- Que la Ville de Cléon est propriétaire de la Maison AMBROISE sise rue Luis Corvalan (76410) à Cléon, parcelle cadastrée AH 711.
- Que la Ville de Cléon, consciente de la place occupée par le monde associatif, affirme son soutien aux associations dans leurs activités et leurs projets.
- Que l'« Œuvre Normande des Mères » a été retenue par le Conseil d'Administration du CCAS comme futur gestionnaire de la mission « Aide Alimentaire ».
- La volonté municipale de poursuivre le soutien auprès de l'Association « Œuvre Normande des Mères » impliquée dans la vie locale, association vectrice de l'entraide, de l'action sociale qui concourt à l'intérêt général.
- Qu'il convient de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de cette mise à disposition de locaux par la Ville.

Dans le cadre du Programme de Renouveau Urbain, la Ville a entrepris la requalification et la réhabilitation de l'ensemble immobilier d'une superficie totale de 256 m<sup>2</sup> accueillant un ancien cabinet médical sur la parcelle cadastrée AH 711 située rue Luis Corvalan.

Le bâtiment construit en 1999 sur un terrain de 1.462 m<sup>2</sup> a été ainsi repensé pour être transformé en véritable Maison des Associations qui a été dénommée Maison Ambroise. Il a, à ce titre, fait l'objet d'importants travaux de mise aux normes, de travaux de performance thermique et énergétique et de rafraîchissement des façades et de la toiture.

Livré le 20 janvier dernier après plusieurs mois de travaux, la Ville de Cléon a souhaité au travers de ce projet, accueillir les activités de quelques associations cléonnaises installées jusqu' alors dans des logements sociaux mis à disposition de bailleurs qui ont été démolis ou ont vocation à l'être.

En l'espèce, c'est le cas de l'Association « Œuvre Normande des Mères » qui accueillera dans les prochaines semaines une activité destinée à l'aide alimentaire à destination des cléonnais les plus fragiles.

Aussi, afin de permettre à l'Association « ONM » d'exercer son activité (accueil-secrétariat, aide alimentaire...) dans des conditions optimales, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à sa disposition des locaux au sein de la Maison Ambroise.

La convention ci-jointe à la présente délibération en fixe les engagements réciproques.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison Ambroise entre l'association « l'Oeuvre Normande des Mères » et la Ville de Cléon telle qu'annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Association « l'Oeuvre Normande des Mères » et tout document afférent.

Pour copie conforme,  
Cléon, le 17 novembre 2022  
Le Maire,

Frédéric MARCHE

